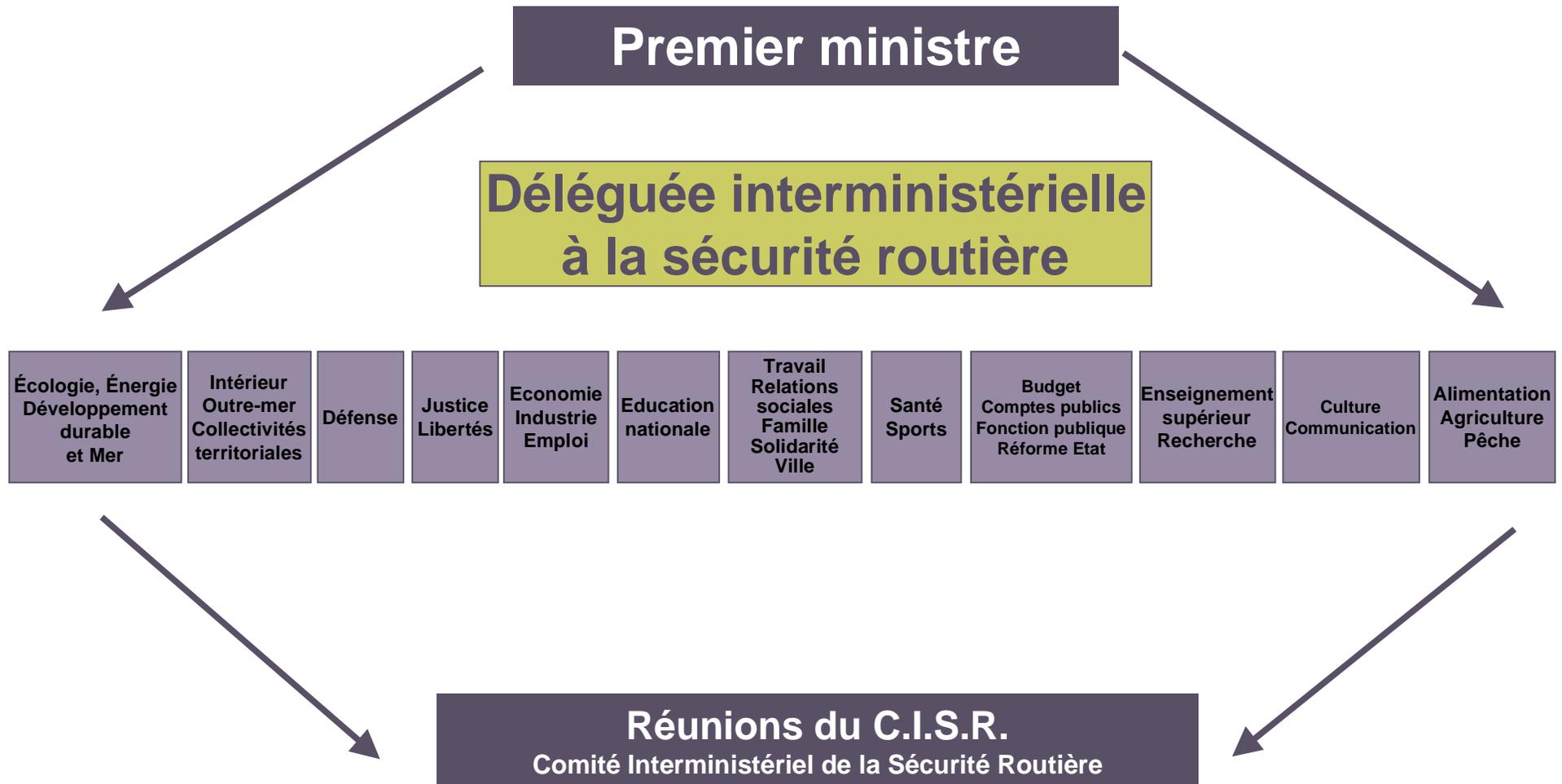




# Organisation interministérielle

# Organisation interministérielle



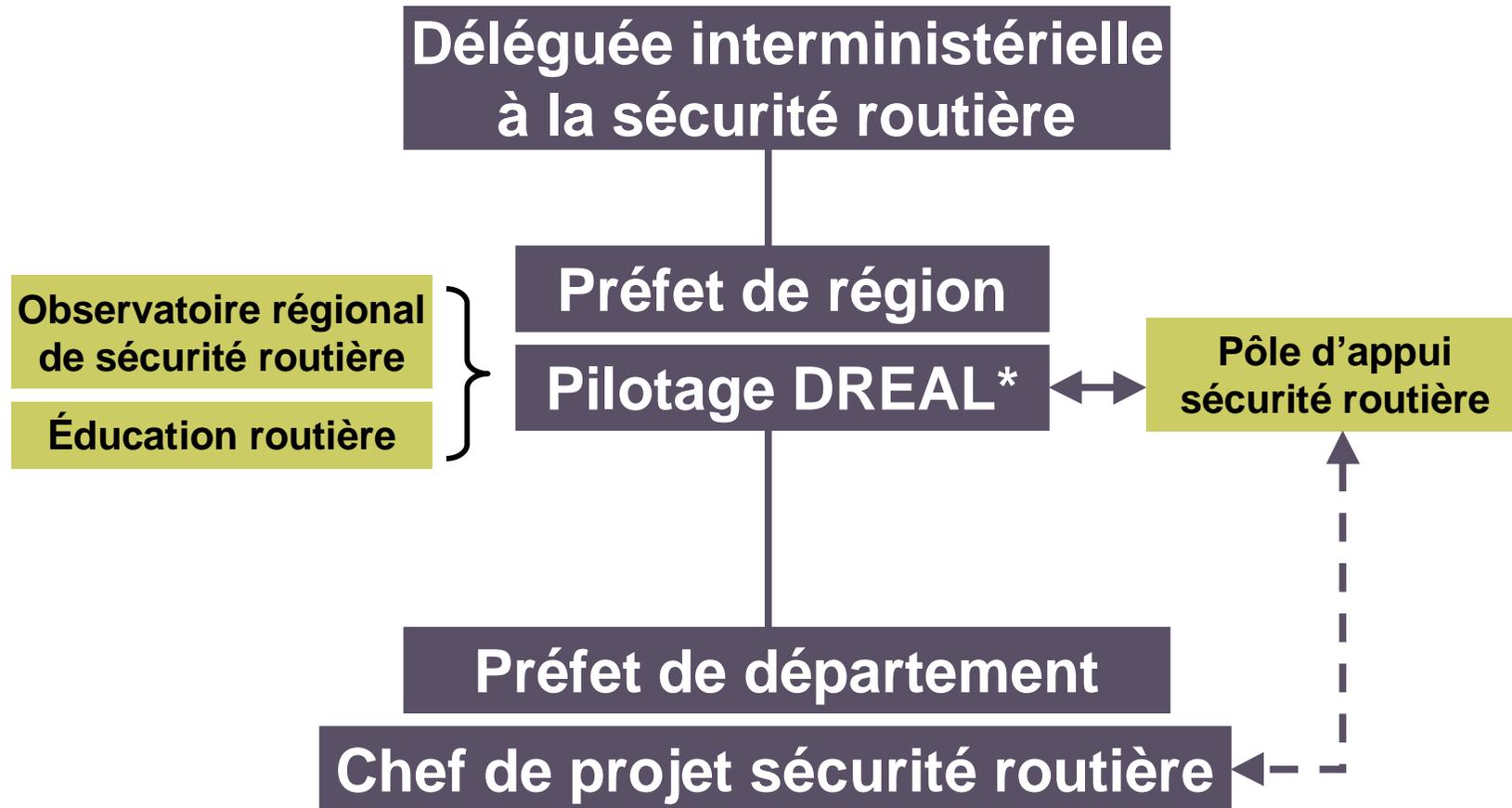
**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**TOUS RESPONSABLES**

Organisation interministérielle



# Organisation régionale

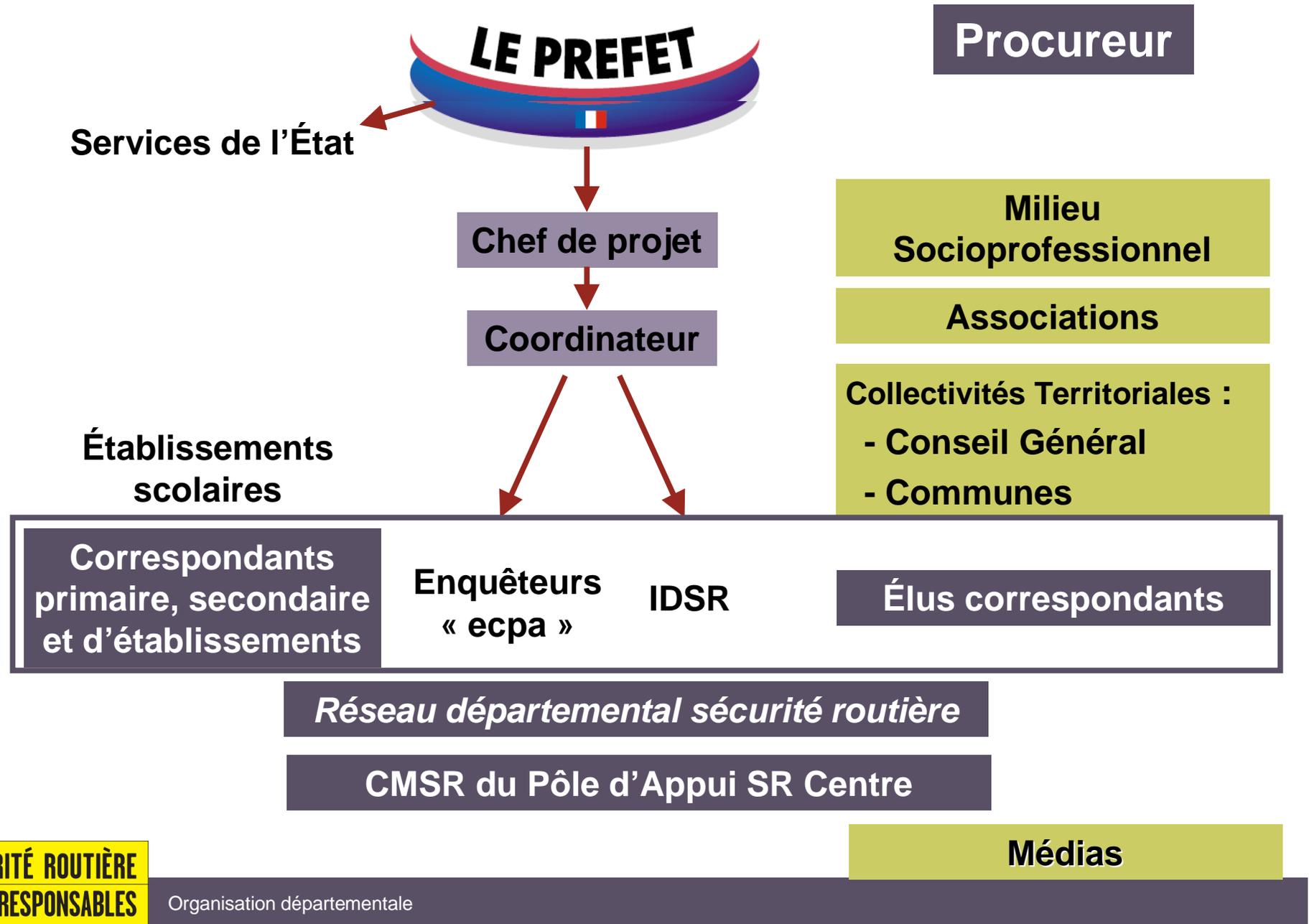
# Organisation régionale





# Organisation départementale

# Les acteurs départementaux





# Trois objectifs

*pour la politique locale*

## Améliorer la connaissance

- ✓ Observatoires départementaux de S.R. (ODSR)
- ✓ « ecpa » : enquêtes comprendre pour agir

## Mobiliser

- ✓ « agir » pour la sécurité routière
- ✓ Label Vie
- ✓ Maisons de la sécurité routière

## Mettre en place des partenariats

**pour mener des actions adaptées au contexte local**

- ✓ Collectivités territoriales
- ✓ Entreprises
- ✓ Associations

# Organisation

## Programmes d'actions

DGO : enjeux, orientations

PDASR par projets

Connaissance  
de l'insécurité routière

Enquêtes ecpa

Observatoire

## Programmes de mobilisation

Programme de mobilisation  
« Agir pour la SR »

Programme de mobilisation  
des jeunes  
« Label Vie »

Maisons de la SR



# Document Général d'Orientation

*Le cadre de référence pluriannuel du département*

## Objectifs du DGO :

- ✓ définir et afficher les enjeux principaux du département, un document partagé par l'État et les Collectivités territoriales
- ✓ fédérer les autres partenaires autour des enjeux
- ✓ orienter la politique locale :
  - le programme « ecpa »
  - le programme « agir »



# Plan départemental d'actions de sécurité routière

Déclinaison annuelle du DGO

Cohérence entre enjeux et actions de sécurité routière

## Objectifs du PDASR :

- ✓ organiser la concertation et la coordination des différents acteurs
- ✓ afficher l'ensemble des actions menées dans le département :
  - infrastructure
  - communication
  - prévention
  - contrôle-sanction



## **Objectif :**

**améliorer la connaissance sur l'insécurité routière  
du département**

**Une commission d'enquête composée de six spécialistes**

**Une méthodologie d'analyse fine de l'accident**

**Des propositions d'actions locales**

## **Intérêt pour les communes :**

**Information sur accidents à fort enjeu  
Implication dans enquêtes réalisées sur la commune**



**Objectif :**  
**mobiliser les acteurs locaux  
dans la lutte contre l'insécurité routière**

**Les actions proposées aux IDSR du département  
sont concentrées sur des objectifs précis,  
cohérents avec l'étude des enjeux locaux réalisée  
dans le cadre du DGO.**

**Intérêt pour les communes :**  
**Exemples concrets d'actions à suivre  
ou dont on peut s'inspirer**



## **Objectif : mobiliser les jeunes dans la lutte contre l'insécurité routière**

- ✓ Des projets réalisés par des jeunes de 14 à 28 ans
- ✓ Le soutien d'une association
- ✓ Une dotation jusqu'à 800 €

### **Intérêt pour les communes :**

**Susciter et valoriser des projets de sécurité routière réalisés par des jeunes de la commune**





## **Quatre missions fondamentales :**

- ✓ **assurer l'accueil des victimes et de leur famille, les écouter et les orienter**
- ✓ **informer les citoyens, les professionnels, les élus et les orienter vers des référents sécurité routière**
- ✓ **mettre à disposition des ressources humaines et matérielles et conseiller pour le montage d'opérations**
- ✓ **être le lieu d'échange privilégié entre bénévoles, associations, professionnels et institutionnels**

**S'il n'y a pas de maison de la SR :  
s'adresser au coordinateur  
sécurité routière**



# Observatoire départemental

*de sécurité routière (ODSR)*

## Observatoire dans les DDT

**Mission : analyser et diffuser les connaissances sur l'insécurité routière du département**

### Objectifs :

- ✓ Améliorer la qualité des données
- ✓ Analyser les données pour connaître les cibles et identifier les facteurs d'accidents
- ✓ Observer les comportements et lancer des études complémentaires
- ✓ Faire savoir, valoriser, communiquer la connaissance en matière de sécurité routière
- ✓ Suivre les indicateurs et évaluer les actions

### Intérêt pour les communes :

Connaissance et suivi de l'insécurité routière sur le territoire communal ou intercommunal